

Au boulot!

La mendicité organisée concerne aussi les enfants. Celui-ci avait faussé compagnie à l'adulte qui l'oblige à mendier dans la circulation sur la petite ceinture de Bruxelles. Il est ramené au travail sans ménagement.

PARIS
MATCH
BELGIQUE

UNE GRANDE ENQUÊTE PARIS MATCH MENÉE AVEC LE SOUTIEN DU FONDS POUR LE JOURNALISME EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE PHOTOS ROGER JOB

Chaque année, il en arrive 2 000 en Belgique. Ils ont déserté la pauvreté des montagnes du Rif marocain, fui une terre de conflits ou quitté un ghetto rom d'Europe de l'Est. Ils sont Marocains, Afghans ou Roumains. Ils voyagent seuls. Ils ont moins de 18 ans et certains sont encore des enfants. Dans le jargon administratif, on les appelle des MENA, pour mineurs étrangers non accompagnés. Leur jeune âge et leur solitude les rend terriblement vulnérables. Des adultes en profitent pour les

faire basculer dans toutes les formes de criminalité : prostitution, trafic de drogues, mendicité organisée, criminalité itinérante... Des structures d'asile et d'encadrement sont là pour les accueillir. Des lois les protègent. Mais les failles du système en laissent échapper beaucoup. On les retrouve dans la rue, victimes de l'indifférence et des réseaux qui les exploitent. Nos reporters sont partis sur leurs traces. Ils rapportent un reportage exceptionnel en deux volets, diffusé dans cette édition et dans celle du 3 juin.

LES ENFANTS DU TROTTOIR



DJAMEL : « EN RUE, TU DOIS TE DÉBROUILLER. DE TOUTE MANIÈRE, LA PLUPART DES GENS SE FICHENT DE CE QUI PEUT T'ARRIVER »

UNE ENQUÊTE DE FRÉDÉRIC LOORE

Gare du Midi, à Bruxelles. À l'heure de la sortie des bureaux, c'est la ruée vespérale des navetteurs. Les portes automatiques régurgitent un flot ininterrompu de voyageurs en transhumance. Absorbé par une conversation téléphonique, un baladeur MP3 fiché dans les oreilles ou le regard abîmé dans la contemplation de son pas cadencé, chaque membre du troupeau des automates humains poursuit sa marche frénétique sans apercevoir les fantômes dérisoires qui hantent les parages de la station.

Ils battent la semelle, les mains dans les poches de leur jeans fatigué et le col de leur mince blouson relevé en guise de protection contre le froid qui leur mord la nuque. Leurs faciès trahissent leur origine étrangère, mais plus encore leur jeune âge. Leurs yeux sont pleins d'une alerte permanente ; ils ont l'air de sentinelles improbables. Qui sont-ils ? Qu'attendent-ils ? Djamel (nom d'emprunt), lui, le sait. Il a été l'un des leurs autrefois. Parti d'Oran à 17 ans, il a quitté l'Algérie en espérant réaliser par-delà la Méditerranée les rêves d'Eldorado entretenus par la foule immense des jeunes du Maghreb. Mais le mirage occidental s'est bien vite dissipé au contact de la rue. « Chien perdu sans collier » dans Bruxelles, il a dû se soumettre à l'impitoyable loi du bitume. À force de débrouille et, surtout, avec l'aide d'une association bruxelloise active dans l'accueil d'urgence des mineurs étrangers, il a fini par s'extirper de son enfer urbain. Aujourd'hui en attente de régularisation, il envisage de rentrer un jour au pays avec l'intention de faire profiter de sa cruelle expérience les jeunes Algériens éblouis par le miroir aux alouettes de l'Europe. Pour l'heure, il accompagne à son tour les mineurs étrangers à la dérive pour

les aider à franchir l'horizon indépasse de la rue. Leur point de chute, gare du Midi, il connaît : « Ils s'y retrouvent à la recherche d'un tuyau pour passer la nuit quelque part dans un squat », explique-t-il. « Ils espèrent aussi trouver une combine pour se faire un peu d'argent. Et puis, peut-être que l'un ou l'autre va suivre une passante pour tenter de lui arracher son sac ou son gsm, en espérant en tirer quelque chose à la revente ».

À une époque, il arrivait à Djamel de squatter dans les caves des immeubles à appartements « craignos » de l'avenue Fonsny, face à la gare. Il nous y emmène, mais nous découvrons que l'accès est à présent barré. Lassés par les va-et-vient de ces passagers clandestins, les habitants ont carrément muré les portes qui mènent aux sous-sols. Que faire dans un cas pareil ? « Improviser », répond Djamel. « En rue, tu dois te débrouiller. De toute manière, la plupart des gens se fichent de ce qui peut t'arriver. » Chronique d'un naufrage ordinaire...

MINEURS EN EXIL

Ces enfants, on les appelle communément des MENA, pour mineurs étrangers non accompagnés. Selon les critères légaux, le MENA est une personne de moins de 18 ans, non accompagnée par un adulte qui exerce sur elle une autorité parentale ou une tutelle, ressortissante d'un pays non membre de l'espace économique européen (EEE), qui demande l'asile ou séjourne illégalement dans le pays. Ils seraient environ 2 000 à entrer en Belgique chaque année. Il s'agit d'une estimation approximative, en tenant compte du fait qu'un nombre indéterminé d'entre eux ne sortent jamais de la clandestinité. Certes, on en signale jusqu'à 4 000 par an sur le territoire, mais les alias qu'ils

utilisent parfois et la problématique des doubles signalements faussent vraisemblablement cette statistique. D'autre part, sur la même période, ils sont 1 800 à se voir attribuer officiellement un tuteur. La réalité se situe sans doute entre ces deux chiffres.

S'ajoutent aux MENA stricto sensu d'autres jeunes non accompagnés, originaires ceux-là de pays appartenant à l'EEE. Selon une estimation minimaliste discutable, plus de 200 d'entre eux arriveraient en Belgique tous les ans. C'est notamment le cas des Roumains et des Bulgares. En tant qu'Européens, ils ne bénéficient pas de la protection spécifique accordée aux MENA par le Service des tutelles rattaché au SPF Justice. En dehors d'une prise en charge temporaire limitée à un mois, rien n'est prévu.

Ces mineurs en exil ne sont pourtant pas moins vulnérables que d'autres, répertoriés MENA par des bureaucrates taxonomistes en mal de classifications. Tous courent le risque de tomber aux mains des trafiquants et des exploitants d'êtres humains qui sévissent en Belgique, véritable carrefour où se croisent les réseaux de traite transnationaux. Dans le monde, ils sont 1,2 millions d'enfants victimes chaque année de ces prédateurs¹. L'Europe occidentale recèle une bonne partie de cette génération volée. Migrants volontaires ou contraints, ils ont déserté la misère d'un village du Rif marocain, fui une terre de conflit ou quitté un ghetto rom des Balkans. Au bout du voyage, ils se retrouvent embrigadés, parfois volontairement, dans une série d'activités illégales : prostitution, mendicité organisée, trafic de stupéfiants, criminalité itinérante, vente de contrefaçons, etc.

L'ampleur de ce phénomène ne cesse de croître à mesure que



les guerres, les drames humanitaires et les maux de la mondialisation jettent des populations entières sur les routes de l'exil. Dans deux récents rapports (juillet 2009 et avril 2010), l'Agence des droits fondamentaux (FRA) de l'Union européenne², tirait la sonnette d'alarme à propos de la traite des enfants sur le territoire des États membres. « Ce problème reste largement ignoré en raison d'un manque criant de suivi de la part des autorités », pouvait-on y lire. Et le directeur de la FRA, Morten Kjaerum, d'ajouter : « Faute d'améliorations en matière d'identification des victimes et de condamnation des auteurs, les lois destinées à prévenir la traite des enfants et à protéger les victimes resteront lettre morte. »

« CES JEUNES-LÀ, LE SYSTÈME S'EN FOUT »

Après bien des tergiversations, la Belgique s'est dotée d'un arsenal de protection des MENA efficace

pour une partie d'entre eux mais, d'après notre enquête, assez inopérant pour nombre d'autres. En principe, les mineurs étrangers non accompagnés bénéficient d'un soutien complet : le Service des tutelles les prend en charge ; les centres ouverts de Neder-Over-Hembeek et de Steenokkerzeel dépendants de Fedasil³, les accueillent et les orientent ; s'ils sont victimes de la traite des êtres humains (TEH), ils intègrent les centres spécialisés Esperanto (Communauté française), Minor Ndako ou Juna (Communauté flamande), le temps de la procédure au terme de laquelle il leur est possible d'obtenir un titre de séjour. Enfin, les MENA peuvent encore se tourner vers des structures de second accueil.

Ça paraît rodé. Mais en pratique et malgré les réussites incontestables, le système a de gros ratés. Fréquemment, les parquets se défaussent sur l'Office des étrangers ou le Service des tutelles lorsqu'ils sont confrontés à

Régularisation

À l'époque où il vivait clandestinement en Belgique, Djamel craignait l'Office des étrangers. Aujourd'hui, il est en demande d'une régularisation de son séjour et vient en aide aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA).

l'interpellation d'un mineur étranger. Les policiers reçoivent la consigne de s'adresser à ces organes, voire de se contenter de dresser un procès-verbal avant de relâcher le jeune dans la nature. L'Office, lui, a tendance à adresser arbitrairement au tuteur un ordre de reconduire le MENA dans son pays d'origine, quand il devrait délivrer une déclaration d'arrivée à ce dernier afin qu'il puisse bénéficier de l'assistance à laquelle il a droit. Les enquêteurs, souvent rebutés par la lourdeur des formalités attachées au statut des MENA, rechignent à les envoyer dans les centres ouverts d'où beaucoup s'enfuient à peine arrivés. En 2008, la moitié des quelque 800 mineurs hébergés à Neder-over-Hembeek sont partis sans laisser d'adresse ! Certains pour retourner à leurs trafics.

En 2010, on fugue beaucoup moins de Neder-over-Hembeek. « Pour une simple raison », explique Isabelle Plumet, la directrice du centre. « Nos cent places en

UNE FOIS EN BORD DE SAMBRE, LES JEUNES PAYSANS RIFFINS SE TRANSFORMENT EN DEALERS DE HASCHICH, HÉROÏNE ET COCAÏNE

premier accueil sont à présent prioritairement réservées aux plus vulnérables, aux plus jeunes, ceux qui sont le plus à problèmes ou pour lesquels il y a suspicion de traite. C'est un principe de réalité, arbitraire sans doute, mais qui permet de sauver les meubles. » Les autres passent à travers les mailles encore élargies du filet protectionnel de Fedasil. Ils n'ont d'autre choix que de se raccrocher à la tutelle ou d'atterrir en maison d'accueil. « C'est vrai que nous en voyons plus qu'avant », confirme Vinciane Gilet, responsable de Synergie 14, une association ixelloise spécialisée dans l'aide d'urgence. De plus, en raison de la saturation du réseau, ceux qui ne sont pas demandeurs de l'asile ne se voient même plus désigner de centre d'accueil. Beaucoup demeurent (ou retournent) dans la rue.

Quant à la traite des êtres humains, seuls cinq MENA en ont été reconnus victimes en 2009. Mais pour obtenir ce statut, la procédure impose au mineur de collaborer avec la justice en dénonçant ses exploiters. Condition impossible à exiger d'un enfant. « Il y a aussi un problème de détection des mineurs étrangers potentiellement victimes », observe Denis, le

Sous surveillance

Des mendiants dans le centre de Bruxelles. Des hommes les surveillent discrètement.



directeur d'Esperanto. « La sensibilisation des services de police n'est peut-être pas suffisante. A la base, c'est pourtant eux qui doivent renseigner un possible cas de traite en remplissant la fiche de

signalement MENA au moment de l'interception. » Seulement voilà : cette fiche dont l'usage est recommandé par une circulaire de l'Intérieur d'avril 2004, certains policiers ne savent pas qu'elle existe. « Ces jeunes-là », remarque, lapidaire, un enquêteur de terrain, « c'est très simple : le système s'en fout ».

ENFANTS DE LABÎME

Djamel nous entraîne dans une excursion hallucinante à Molenbeek, depuis la station de métro Etangs noirs jusqu'à celle de Ribaucourt, en passant par la chaussée de Gand, la rue du Comte de Flandre et le parvis Saint-Jean Baptiste. Nous découvrons un univers parallèle ghettoïque à la charnière des communautés turque, marocaine et algérienne, une sorte de métamonde en train d'échapper à la souveraineté de l'Etat. Notre guide ne s'y trompe pas : « Ce n'est plus vraiment la Belgique. »

Djamel désigne des dealers de « coke », nous signale leurs guetteurs, salue un vendeur de « shit » qui donne le change en proposant des cartes de téléphone, nous indique les cafés « où tu peux faire du business », s'arrête devant une vitrine commerçante dans

laquelle des GSM volés s'entassent par dizaines... Les mineurs étrangers tombent régulièrement dans cet abîme. « A peine débarqués à Bruxelles, on leur renseigne des adresses dans le quartier. Ici, on leur propose toutes sortes de plans. » Que fait la police ? « Des contrôles. Mais on sait généralement quand ils vont débarquer. Si t'es en séjour illégal, tu risques de recevoir un OQT (NDLR : Ordre de quitter le territoire). Moi, j'en ai reçu cinq ou six et je suis toujours là. »

De retour dans le quartier du Midi, Djamel avise une mendiante roumaine accompagnée d'un bambin : « Ce n'est pas son enfant. Elle le loue à la journée », assure-t-il. Les mineurs sont une proie toute désignée pour ceux qui vivent de la mendicité organisée. Métros, gares, boulevards, endroits touristiques : on les voit partout, ces femmes au teint bistre, assises à même le sol, un mioche incrusté dans les replis de leurs étoffes écarlates, tendant leur sébile en carton aux passants pris au piège de leurs regards suppliants. La plupart d'entre elles sont Roms de Roumanie et sans papiers. Elles et les marmots qu'elles trimbalent dans tout Bruxelles ont-ils été embringués par des réseaux de traite pour jouer les crève-cœur ? Plusieurs témoins nous l'affirment. Sans qu'on puisse le vérifier, leurs dires corroborent néanmoins les dénonciations de l'OIT, sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe (GRETA) ⁴. En tout état de cause, à observer le manège de ces femmes et celui des

Mineurs dealers

Des mineurs étrangers en séjour illégal dealent en plein jour à Charleroi. Leur marchandise est dissimulée dans la poubelle. Un client vient se fournir, accompagné de son enfant.

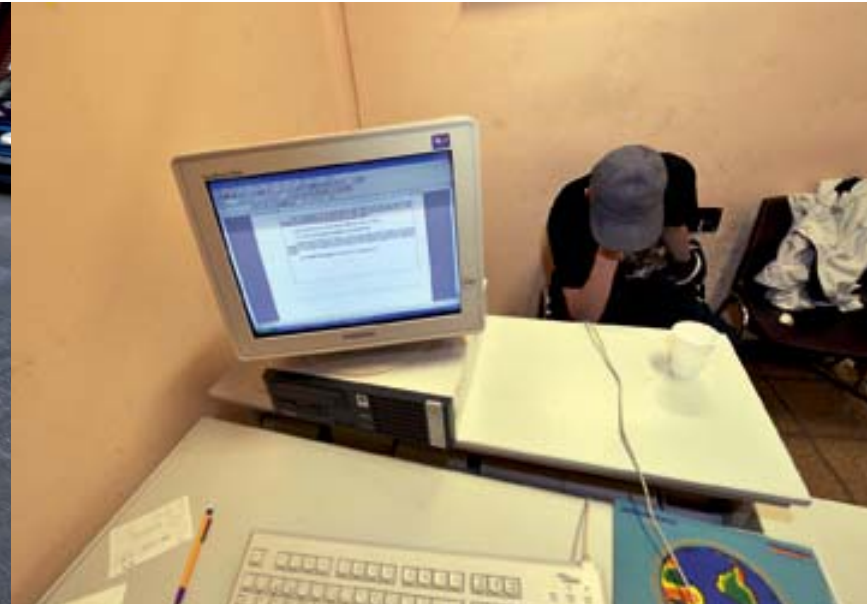
hommes qui les surveillent discrètement, on est en droit de se demander si cette forme de mendicité n'est vraiment qu'un pis-aller destiné à assurer leur survie. Pour Hvzi Cazim, président du Comité pour l'union du peuple Rhom (CUPR), basé à Bruxelles, il ne fait aucun doute que ces enfants du trottoir sont victimes de réseaux et d'individus capables d'exploiter des familles entières : « Je ne cesse d'appeler les autorités et mon peuple à dénoncer et à mettre fin à ces pratiques qui détruisent des générations d'enfants et qui avilissent notre communauté aux yeux de nos voisins. » De son côté, Lorne Walters, consultant indépendant en matière de droits de l'enfant, considère que « toute utilisation d'un enfant en vue de susciter la compassion publique est

manifestement attentatoire à sa dignité et à son intégrité et, de ce fait, relève de l'exploitation de la mendicité pouvant s'accompagner de faits de traite. Hélas, la Belgique refuse de combler le vide juridique laissé par les dispositions de l'article 433 ter, quater et quinquies du code pénal, qui n'interdit pas explicitement l'utilisation d'enfants à des fins de mendicité. C'est incompatible avec l'ensemble des textes nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'enfant signés par elle. De plus, les groupes criminels profitent de cette lacune pour trafiquer des enfants victimes ensuite d'autres formes de traite. »

DU RIF À LA SAMBRE

Deux jeunes sont assis sur un banc public dans le parc royal Reine Astrid, en plein cœur de





Charleroi. Jeans, baskets, capuche, ils arborent la panoplie complète de l'adolescent urbain. À l'heure de sortie des écoles du quartier, ils ne sont pas là pour attendre une petite amie. Ils tiennent l'un des innombrables points de vente de la drogue dont la cité sambrienne est infestée. Leur « marchandise » est dissimulée dans un sachet de chips glissé à l'intérieur de la poubelle qui joute le banc. Le deal bat son plein à l'abri des frondaisons. A intervalles réguliers, un client, souvent aussi jeune qu'eux, vient faire tourner le commerce. La transaction s'effectue entre deux poignées de main. Ensuite, l'acheteur repart... en longeant le Palais de justice.

Des MENA impliqués dans le trafic de drogue carolo, la section stupéfiants du SER (Service enquête recherche) de la police locale en appréhende en moyenne une vingtaine par an. Soit un peu moins de 10 % des quelque 220 dealers épinglés chaque année à l'impressionnant tableau de chasse des policiers. « Le plus jeune avait 12 ans, il transportait de la drogue pour le compte d'un adulte qui prétendait ne pas le connaître », rapporte l'inspecteur principal Fabrice Vanderest. Tous ou presque sont marocains et en séjour illégal. Beaucoup proviennent de la région de Nador, située au nord du Maroc, dans la partie orientale des montagnes du Rif. Des passeurs les font entrer clandestinement en Espagne via Gibraltar et Algesiras. « Ils sont recrutés directement dans les villages par des filières criminelles qui leur font miroiter la possibilité de gagner de l'argent

en Belgique », explique l'inspecteur principal. « Une fois en Espagne, ils détruisent ou dissimulent leurs documents d'identité. Parfois, le réseau les conserve pour s'en servir ensuite comme moyen de pression sur la famille restée au bled. Certains acquièrent un titre de séjour espagnol pour se déplacer plus facilement dans l'espace Schengen. Toujours est-il qu'ils n'ont jamais de documents marocains sur eux lorsqu'on les interpelle. Ils se disent aussi systématiquement algériens pour brouiller les pistes et compliquer l'entraide judiciaire. »

Une fois en bord de Sambre, les paysans riffs se métamorphosent en dealers de

haschich, héroïne et cocaïne, l'assortiment complet sur le marché carolo des drogues, réputé bon marché et de qualité. On les croise à la ville haute, place du Manège ou rue de Turenne, un téléphone à la main, n'attendant qu'un appel pour intégrer la filière. Parmi eux, des mineurs. On les retrouve ensuite logés dans d'infâmes gourbis à la périphérie de la ville, notamment à Marchienne-au-Pont, plaque tournante du trafic, désormais fortement ralenti grâce aux efforts des hommes du SER. Les livraisons de came comme la récupération du cash s'effectuent à domicile, organisées par un ballet de véhicules immatriculés en France et en Espagne.

Marchés du faux

Marocains ou Indo-pakistanaï, des mineurs écoulent des produits contrefaits sur les marchés dominicaux.



Fabrice Vanderest ne cache pas que la gestion des MENA est un casse-tête pour les autorités : « La procédure n'est pas adaptée à ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas sortir de la criminalité. Ils ne sont pas reconnus victimes de la traite vu qu'ils refusent de collaborer avec la justice, par crainte de représailles ou tout simplement parce que leur business fait vivre leur famille. Le Parquet n'en veut pas, ni les centres fermés du Service d'aide à la jeunesse, saturés et de toute façon réservés aux délinquants belges. Le Service des tutelles nous demande de les emmener à Nederover-Hembeek, mais à peine les y a-t-on conduits qu'on les retrouve en rue. Enfin, on a beau leur désigner un tuteur, ils lui faussent compagnie dès que possible pour revenir vendre de la drogue à Charleroi. En attendant, tout ça fait le jeu de ceux qui les utilisent. »

CAMELOTE DE GOSSES MARCHANDISÉS

La vente de produits de marque contrefaits est l'un des débouchés de l'inépuisable réservoir de main-d'œuvre illégale qui englobe les enfants. Sur les marchés dominicaux, on peut apercevoir, entre deux échoppes, des mineurs étrangers proposer à la sauvette leur camelote, parfums, sacs à main et autres articles de confection. A Charleroi, de jeunes Marocains se livrent à l'exercice, prêts à décamper au signal de veilleurs à l'affût du moindre uniforme. Dans le Namurois, des Indo-pakistanaï les imitent à Hotton, Han-sur-Lesse, Marchen-Famenne et sur d'autres marchés ardennais.

Une enquête approfondie reste à mener pour établir avec certitude dans quelles arrière-boutiques se fournissent ces gamins. Mais nos informations indiquent qu'ils

Importés du Rif marocain

Les hommes de la section stupés du Service enquête recherche (SER) de Charleroi interpellent une vingtaine de mineurs chaque année. La plupart sont recrutés par des filières criminelles, au nord du Maroc, dans les montages du Rif. A la clef, beaucoup d'argent. Pour eux, et plus encore pour les réseaux.

s'approvisionnent (ou qu'on les approvisionne) à Bruxelles, dans le quartier du triangle à côté de la Gare du Midi, épice centre de la confection clandestine tenu par les milieux chinois et indo-pakistanaï; ainsi que rue de Brabant, à Saint-Josse, ou encore dans la galerie Agora, au centre-ville. « En rue, tu dois te débrouiller », disait Djamel... ■

¹ Statistiques de l'OIM (Organisation internationale pour les migrations).

² www.fra.europa.eu

³ L'agence fédérale chargée de l'accueil des demandeurs d'asile.

⁴ http://www.ilo.org/ipec/areas/Traffickingofchildren/lang-en/WCMS_111537/index.htm
<http://theforeigner.no/pags/news/top-human-rights-expert-avocates-begging-ban/>

La semaine prochaine, la 2^e partie de l'enquête : La prostitution et les réseaux de criminalité itinérante.